



Commune de Saint-Pierre-des-Tripiers

Conseil municipal du 6 décembre 2019

Présents : Emmanuel Adely, Jean-Philippe Vernhet, Éric Aragon, Cécile Bazard-Pin, Laure Gal.
Mirène Duny (secrétaire générale).

1/ Devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux et de l'ancienne école de La Volpilière :

Face à la nécessité d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de cinq bâtiments communaux, dont l'ancienne école de La Volpilière, et pour l'obtention des différentes subventions proposées, un devis a été demandé au cabinet d'architecture de Vincent Naveth. Son devis, d'un montant de 15 360 € TTC, est adopté à l'unanimité.

2/ Possibilité de prise en charge totale du coût de la vidange des fosses septiques pour quatre maisons du Truel :

Alors que la commune prend en charge le coût du transport des matières, le coût des vidanges des maisons du Truel revient à chaque propriétaire. La question est posée, comme il avait été envisagé, de prendre en charge la totalité du coût des vidanges pour quatre maisons qui n'étaient initialement pas incluses dans le zonage. Dans un souci d'équité, la proposition est rejetée par 4 votes contre, 1 pour.

Par ailleurs la commune se propose d'organiser, de la même façon, les vidanges mutualisées de chaque village, à charge pour leurs habitants de déterminer ensemble les dates auxquelles toutes les fosses individuelles peuvent être accessibles, et d'en informer la mairie.

3/ Retrait de la commune du Massegros du SMAEP :

Dans la perspective du transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire d'acter la fin du SMAEP et pour cela de valider le retrait de la commune du Massegros du syndicat. Retrait validé à l'unanimité.

4/ Devis S&B pour 3 maisons du Truel en assainissement non collectif :

Trois maisons excentrées du Truel n'ont pas été raccordées à la station d'épuration (maisons Boudillon, Raymond, et ancienne école du Truel). Afin que chaque habitant bénéficie d'un service équivalent, il a été demandé un devis pour créer un assainissement non collectif mutualisé, l'ancienne école du Truel faisant partie des bâtiments communaux et devant à terme modifier son propre système. La société S&B (Dos Santos-Barroso) a établi un devis de 31 369,80€ TTC, qui reviendra à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Devis accepté à l'unanimité.

5- Validation du devis de réparation du mur de la station d'épuration :

Le mur surplombant la station d'épuration s'étant effondré lors des dernières pluies, et menaçant la station, un devis a été demandé. Décision ajournée car le devis est à revoir précisément.

6- Acquisition de terrain pour l'agrandissement du cimetière du Truel :

Afin d'agrandir le cimetière du Truel, la commune a proposé aux propriétaires du terrain adjacent d'en acheter une partie pour un montant de 500€. Ceux-ci ont donné leur accord. Il revient au conseil de valider cet achat. Achat du terrain adopté à l'unanimité.

7- Renégociation de l'emprunt d'une durée résiduelle :

L'emprunt concernant les gîtes et la salle communale peut être renégocié en faveur de la commune, mais aucune décision n'est encore prise car il est encore en cours de négociation.

8- Validation du nom des rues des hameaux de la commune :

Dans un souci d'accessibilité postale, les différents villages de la commune ont choisi les noms de leurs rues et places (les plans de chacun des villages concernés sont consultables sur le site de la commune). Les choix citoyens sont adoptés à l'unanimité.

9- Déplacement du panneau “La Volpilière” à l’entrée sud du village :

Un déplacement du panneau d'entrée sud du village de La Volpilière a été demandé afin de ralentir le trafic dès avant la maison Bedat. Ce déplacement est accepté mais ajourné en attente des positions GPS exactes de l'emplacement actuel et de l'emplacement souhaité.

10- Gîtes communaux – Bilan de la saison 2019 et tarifs 2020 :

Bilan 2019 : bonne fréquentation. Les mois de mai, juin et septembre ont fourni une bonne rentabilité. Augmentation des séjours courts. Les recettes sont en hausse de 9%.

Tarifs 2020 : augmentation de 3% pour tous les gîtes. Augmentation supplémentaire de 5% pour les tarifs de basse saison et de 10% pour le gîte Montbuisson en basse saison. (Tableau des tarifs disponible sur le site internet.)

Le coût de location des draps passe de 8 à 10€.

Heures d'appoint pour le régisseur : à la demande de la régisseuse qui a exprimé le souhait de mieux concilier ses activités personnelles avec son activité professionnelle, une augmentation de 10 heures supplémentaires a été validée sur l'année 2020.

11- Questions diverses :

- Une distribution d'arbustes à planter est en cours auprès de chaque foyer de la commune.
- Présentation des voeux de la municipalité : le samedi 1^{er} février, salle de l'Armérie, horaire à préciser.
- La commune souhaite enfin la bienvenue à Dominique et Barbara Bétis, nouveaux locataires du presbytère du Truel.